

LE SÉNAT

Le mardi 20 octobre 1970

La séance est ouverte à 8 heures du soir, le Président étant au fauteuil.

Prière.

NOUVEAU SÉNATEUR

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur d'informer le Sénat que le greffier a reçu du registraire général du Canada le certificat établissant que M. Paul-C. Lafond a été appelé au Sénat.

PRÉSENTATION DU NOUVEAU SÉNATEUR

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'un sénateur attend à la porte pour être présenté.

L'honorable sénateur suivant est présenté, puis remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat. Le greffier donne alors lecture dudit bref, puis le sénateur, en présence du greffier, prête le serment prescrit par la loi et prend son siège:

L'honorable Paul-C. Lafond, de Hull (Québec), présenté par l'honorable M. Martin et l'honorable M. Langlois.

Son Honneur le Président informe le Sénat que le sénateur susmentionné a prononcé la déclaration de qualification et y a souscrit, comme l'exige l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, en présence du greffier du Sénat, commissaire tenu de recevoir ladite déclaration et d'en être témoin.

LA CONSTITUTION

COMITÉ MIXTE—LES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a reçu de la Chambre des communes le message suivant:

Il est résolu,—Qu'un comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes soit nommé pour faire une étude et un rapport sur les propositions, rendues publiques ou qui sont à l'occasion rendues publiques par le gouvernement du Canada, sur un certain nombre de sujets touchant la constitution du Canada au cours de l'étude complète de la constitution du Canada, étude dont on avait convenu à la Conférence constitutionnelle du premier ministre du Canada et des premiers ministres des provinces, en février 1968, et sur d'autres propositions concernant les mêmes sujets;

Que le comité ait le pouvoir de choisir, parmi ses membres, ceux qui feront partie des sous-comités qu'il peut estimer opportuns ou nécessaires;

Que le comité ait le pouvoir de siéger durant les séances et les ajournements de la Chambre des communes;

Que le comité ait le pouvoir de faire rapport quand il y a lieu, de faire comparaître des personnes et produire des documents et pièces et d'imprimer au jour le jour des documents et témoignages que peut ordonner le comité;

Que le comité ait le pouvoir de se transporter d'un lieu à un autre au Canada;

Que le quorum soit fixé à dix-sept, à condition que les deux Chambres soient représentées, chaque fois que doit se tenir un vote, s'adopter une résolution ou se prendre une autre décision. Il recommande également que les coprésidents soient autorisés à tenir des réunions aux fins de recevoir des témoignages et à en autoriser l'impression lorsqu'il y a au moins sept membres présents, à condition que les deux Chambres soient représentées;

Que l'autorisation lui soit accordée de retenir les services de trois spécialistes pour le seconder; et aussi de retenir les services des commis et des sténographes dont il pourrait avoir besoin;

Que les témoignages entendus et les documents recueillis à ce sujet au cours de la dernière session soient déferés au comité et fassent partie intégrante des archives;

Que les députés désignés pour représenter la Chambre des communes au sein dudit comité soient MM. Alexander, Allmand, Asselin, Breau, Brewin, Dinsdale, Fairweather, Fortin, Gibson, Hogarth, Hopkins, Lachance, MacGuigan, Marceau, McQuaid, Osler, Ouellet, Roberts, Rowland et Woolliams; et

Il est ordonné que le message soit déposé.

COMITÉ MIXTE—MODIFICATION DE LA LISTE DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES AU SEIN DU COMITÉ

Son Honneur le Président informe le Sénat:

Que les Communes ont adressé un message au Sénat pour l'informer que les noms de MM. Lessard (LaSalle), Douglas (Assiniboia), Prud'homme, Smith (Saint-Jean) et Cobbe ont été substitués à ceux de MM. Hogarth, Osler, Ouellet, Roberts et Breau sur la liste des membres du comité spécial mixte de la constitution.

Que les Communes ont adressé un message au Sénat pour l'informer que les noms de MM. Lefebvre et McNulty ont été substitués à ceux de MM. Marceau et Prud'homme sur la liste des membres du comité spécial mixte de la constitution.

Que les Communes ont adressé un message au Sénat pour l'informer que les noms de MM. Marceau, Hogarth, Osler, Breau, Prud'homme et Laprise ont été substitués à ceux de MM. Lefebvre, Lessard (LaSalle), Douglas (Assiniboia), Cobbe, Smith (Saint-Jean) et Fortin sur la liste des membres du comité spécial mixte de la constitution.